

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

**MISE À JOUR SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CONCERNANT
LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP)**

Nouveau cas de DEP au Québec

L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic **d'un nouveau** cas de DEP au Québec. Les résultats de laboratoire ont confirmé le diagnostic hier en fin de journée.

L'élevage comprend environ 4000 porcs en engraissement situé dans la MRC des Sources en Estrie (région d'Asbestos).

Une enquête épidémiologique est en cours par le vétérinaire avec le propriétaire des porcs. Le site a été mis en quarantaine et le producteur collabore avec l'EQSP au déploiement du Plan d'action sur la DEP. Le diagnostic a pu être établi par des tests en laboratoire à la suite de l'observation de signes cliniques caractéristiques de la maladie dans le troupeau. L'enquête épidémiologique vise à déterminer la source potentielle de contamination du troupeau et tous les liens épidémiologiques potentiels avec d'autres sites de production porcine afin de circonscrire l'éclosion le plus rapidement possible.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Importance de la maladie

La diarrhée épidémique porcine (DEP) est une maladie contagieuse sévère causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tous les âges, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains.

Signes cliniques

- Porcelets sous la mère (non sevrés) : diarrhée abondante accompagnée de vomissements chez la majorité. Mortalité variant de 50 à 100 %.
- Porcelets en pouponnière ou porcs en engraissement : anorexie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité variant de 1 à 5 %.
- Porcs adultes (truiés et verrats) : anorexie et apathie, diarrhée abondante ou fèces molles chez la majorité et quelques vomissements. Mortalité de moins de 1 %.

Transmission de la maladie

- Par contact direct :
 - de porcs infectés.
- Par contact indirect :
 - quais de chargement/déchargement;
 - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
 - visiteurs (vêtements et chaussures).

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à www.accesporcqc.ca via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».